



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 80348

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc partageant les perspectives de son action ministérielle demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer l'état actuel et les échéances du projet qu'il a annoncé, le 4 juillet 2005, de la création d'une grande autoroute ferroviaire reliant Luxembourg à Perpignan, montrant ainsi la possibilité d'un meilleur « complément entre route et fer » en développant le ferroutage.

Texte de la réponse

Un protocole relatif au lancement d'une nouvelle autoroute ferroviaire entre Perpignan et Luxembourg, sur une longueur de plus de 1 000 kilomètres, a été signé le 12 décembre 2005 par le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, les présidents de l'AFITF, de la SNCF, de RFF, de TLF et de Modalhor (concepteur de wagons surbaissés), la présidente-directrice générale de SNCF-Participations et les directeurs généraux d'Autoroutes du sud de la France (ASF) et de la Caisse des dépôts et consignations. Ce protocole permettra de guider l'action des partenaires du projet jusqu'à l'ouverture commerciale de la ligne, prévue au plus tard le 31 mars 2007. Cette autoroute ferroviaire devrait d'abord accueillir un départ par jour dans chaque sens, offrant ainsi une capacité initiale de transport de près de 30 000 remorques par an. Cette capacité pourra être doublée dès que le taux de remplissage le justifiera. Ce projet associe, de manière étroite, les chemins de fer luxembourgeois ainsi que le ministère des transports luxembourgeois. Par ailleurs, des prolongements sont également à l'étude vers le Nord-Pas-de-Calais, les Alpes et la région marseillaise.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80348

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11240

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2867